

## GOLBEY / CAPAVENIR

GOLBEY

# L'activité de l'antenne dépasse nos espérances



### **Guy Grandgirard , président de l'Association des consommateurs de Lorraine**

L'Association des consommateurs de Lorraine s'est installée il y a un an à Golbey. Son président Guy Grandgirard dresse le bilan.

Guy Grandgirard, comment se porte l'antenne de Golbey ?

« Nous avons été surpris par l'activité de cette antenne, qui s'est révélée importante. Elle dépasse largement nos prévisions. En un an, durant nos permanences juridiques, nous avons reçu 180 personnes et ouvert 78 dossiers, ce qui représente 10 % de l'activité totale de l'association. Environ 20 % des litiges concernent internet et la téléphonie, 15 % l'e-commerce, 15 % les travaux, 10 % le logement, 10 % l'énergie (eau, gaz et électricité...) et 10 % tout ce qui se rapproche aux voitures. Le reste concerne la banque, l'assurance et l'administration. Tous ces dossiers ont été ouverts pendant les permanences qui ont lieu les lundis de 14 h à 16 h, tenues par cinq bénévoles qui sont à l'écoute des consommateurs en difficultés. »

Pourquoi avoir choisi la ville de Golbey pour s'implanter ?

« Golbey est au centre du département et facilement accessible par la route et les transports en commun. La ville dispose d'un stationnement facile et gratuit à proximité de l'antenne, qui est située au premier étage des locaux de la mairie, mis à notre disposition 2 heures par semaine. Il faut remercier le maire Roger Alémani, qui a su être à notre écoute pour satisfaire ce besoin de protection des consommateurs. »

Y a-t-il d'autres antennes et quelle expertise avez-vous ?

« L'ADC lorraine est située à Nancy, rue Guerrier-Dumast et comporte 5 antennes locales, (Pont-à-Mousson, Varangéville, Lunéville, Bar-le-Duc et Golbey) pour 2 607 adhérents. En dehors des litiges de consommation, nous avons une très bonne expertise sur les arnaques aux placements dans des affaires comme Aristophil, Artécosa, Eritéor ou encore sur les placements dans les diamants, pour lesquels nous sommes reconnus combattifs et compétents. »

---

undefined - lundi 4 décembre 2017